Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/1624

22.12.2023

DÉCISION DU CONSEIL

du 19 décembre 2023

portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour le Luxembourg

(C/2023/1624)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) nº 337/75 du Conseil [1], et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 28 mars 2023 [2], le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration du Cedefop pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

(2) Le gouvernement luxembourgeois a proposé deux nominations pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membre et suppléant du conseil d'administration du Cedefop pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027:

REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

État membre	Membre	Suppléant
Luxembourg	M. Steve HOFFMANN	M. Tom MULLER

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.
[2] Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

Fait à Bruxelles, le 19 décembre 2023.

Par le Conseil
La présidente
T. RIBERA RODRÍGUEZ